

Seraing, le 03 octobre 2015

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 1122-24 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, je vous remercie d'inscrire à l'ordre du jour du conseil communal de ce 12 octobre 2015 le point suivant :

Concerne : Retards importants au service de l'urbanisme, travaux d'entretien des espaces verts, propreté de certains sentiers communaux.

Monsieur le Bourgmestre,

J'avais préparé une intervention sur le sujet de la propreté de certains espaces verts de la ville, nécessitant un entretien fréquent.

D'autre part, certains sentiers communaux ne sont que trop peu entretenus.

Le hasard fit qu'un agent immobilier de mes connaissances me parla d'un gros problème qu'il rencontre couramment aux services de l'urbanisme.

Il m'imprima un article paru dans Sudinfo.be, publié le jeudi 13 aout 2015.

Le titre de cet article : permis d'urbanisme en Wallonie : 64% des dossiers ont du retard.

L'octroi d'un permis d'urbanisme en Wallonie est bien souvent un chemin de croix.

Selon cet article, le manque d'efficacité de certaines communes est clairement mis en cause.

Selon le directeur général de la Confédération Construction Wallonne, qui dénonce le fait qu'il n'existe aucune sanction contre elles, il faudrait responsabiliser les villes et communes.

En effet, ce sont des mois, voire des années durant lesquelles des ouvriers se retrouveraient en chômage technique car on ne sait pas si on va pouvoir démarrer une construction.

Le coût économique serait considérable !

Alors quel rapport avec Seraing ?

L'ampleur des retards fait froid dans le dos : 57 jours de moyenne, à ajouter aux 115 jours de délai.

Dans certaines communes, comme à Seraing (selon cet article), c'est tout simplement la totalité des dossiers qui sont en retard !

Je reviens à cet agent immobilier, lorsqu'il s'occupe de la vente d'un bâtiment, il demande, si besoin, la régularisation d'annexes.

Il y a donc une demande de régularisation aux services de l'urbanisme.

D'après lui, c'est là que le bat blesse, il y aurait des retards importants à la régularisation.

Sans parler d'infractions transmises au parquet.

Il me parle de retard pouvant aller jusqu'à 5, voir même 7 mois.

Monsieur le Bourgmestre, il y a-t-il insuffisance de personnel dans certains services?

La MB2, 700.000,00 euro en moins au niveau salarial.

Les services à la population sont-ils assurés de manière optimale.

Le plus important à mes yeux, quand est-il du bien-être du personnel des services communaux, nous savons toutes et tous que le stress au travail est néfaste pour la santé.

Aux services de l'urbanisme, on parle du départ récent d'un membre du service, ce qui déforçerait encore plus ce service.

J'ajoute que j'ai contacté un ami Architecte qui confirme les problèmes rencontrés aux services de l'urbanisme par manque de personnel me dit-il.

Précision importante : ce ne sont pas les compétences du personnel du service de l'urbanisme, ni d'autres services d'ailleurs, qui sont mises en cause, que du contraire selon mes deux interlocuteurs, mais bien le manque de personnel.

En vous remerciant d'avance, je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

*Carmelo Sciortino
Conseiller Communal & de Police*